

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNE FOUILLARD DU 04 FEVRIER 2016 (convocation du 29 janvier 2016)

La séance est ouverte à 20 H 00.

Présents : Mesdames, Messieurs AULNETTE Jean-Claude, BERNARD Jean-Jacques, COUDRAY Jean-Luc, DESSIEUX Guy, FOUBERT Valérie, GUIZOUARN Laurence, JOLY Nicolas, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, KOSKAS-MARMION Françoise, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LE GOC Yann, LE GUILLOU Annie, LEFEUVRE Jean-Yves, MASSICOT Catherine, METAYER Jean-Pierre, MORIN Francis, NOULLEZ Sébastien, POISSON-KLARIC Laurence, THOMAS Sylviane, THURA Philippe, TOULLEC Marie-Thérèse, VALLEE Priscilla

Procurations de vote et mandataires : M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à M.METAYER, Mme de LA HOULPIERE Astrid à M.LE BON de LAPOINTE, M.GUILLET Jean-Marc à M.LE GOC, Mme LEBAILLY Jocelyne à M.LEFEUVRE, M.MORIN de FINFE Guy-Mayeul à M.AULNETTE, M. POINT Jean-Charles à Mme JUBAULT

Absents excusés : Mme GOSSET Diane, Mme POISSON-KLARIC

M.Francis MORIN est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique FONTAINE, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 29 janvier 2016) et la note de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

PAS D'INTERRUPTION DE SEANCE

2016-11 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2016

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2016 pour approbation.

Suite aux échanges qui ont eu lieu concernant l'approbation du Conseil Municipal du 16 décembre 2015, J.J.BERNARD fait part d'une demande de G.M.MORIN de FINFE, secrétaire de la séance du 14 janvier 2016 tendant à rectifier le procès-verbal concernant les débats relatifs à la délibération sollicitant une subvention pour la fourniture de tableaux numériques. Il s'est avéré qu'après avoir écouté les enregistrements, M.MORIN de FINFE a reconnu que la transcription des débats était conforme au contenu des expressions et les rectifications apportées au procès-verbal établi par Madame FONTAINE ont été mineures.

J.J.BERNARD souhaite à ce propos rappeler la réglementation en la matière qui ne donne aucunement l'obligation d'une transcription mot à mot des débats du conseil municipal qui représenterait un travail colossal au-delà des textes.

Madame FONTAINE, DGS, s'astreint à retracer le plus finement possible le contenu et la teneur des débats.

J.J.BERNARD fait part de l'extrait du rapport de la Chambre Régionale des Comptes établi en 2012 qui concernait les procès-verbaux des séances du conseil municipal :

« L'examen de l'ensemble des procès-verbaux sur la période 2006-2011 a mis en évidence leur qualité, à savoir :

- Une bonne tenue générale et qualité rédactionnelle
- La clarté de la numérotation et des titres
- L'approbation systématique du PV de la séance précédente
- La retranscription complète des débats et échanges
- L'heure de départ et d'arrivée des conseillers qui ne sont pas présents pendant toute la séance
- La répartition claire des votes et recensement nominatif des abstentionnistes ou des votes « contre »
- La ventilation des votes pour chaque opération lors de l'examen du budget primitif
- Les visas avant certaines délibérations... ».

J.J.BERNARD considère que demander plus que cette qualité et exhaustivité représenterait un travail insurmontable en dehors des textes et n'apporterait rien de plus. Il souhaite rester dans cette approche qui a toujours donné satisfaction aux élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2016.

2016-12 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1) Déclarations d'intention d'aliéner

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré (appartement) section BH N°175, sis 30 rue Sophie Germain, d'une superficie de 2 241 m², au prix de 185 000,00 € (dont 10 000,00€ de mobilier)+ 8 800,00€ de frais de négociation. + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AT N°61, sis 48 rue du Soleil Levant, d'une superficie de 396 m², au prix de 230 000,00 € (dont 5 000,00€ de mobilier)+ 10 000,00 € de frais de négociation + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AK N° 3 et 5, sis 32 rue de Normandie, d'une superficie de 9 817 m², au prix de 171 000,00€ + 6 502,00 € de frais de négociation + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AT N°9, sis 10 rue Montaigne, d'une superficie de 719 m², au prix de 245 000,00 € + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AL N°518 et 519p, sis 5 bis allée Georges Bizet, d'une superficie de 838 m², au prix de 300 000,00€ + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AO N°190, sis 4 Ter allée du Bois Louët, d'une superficie de 255 m², au prix de 72 500,00€+ 2 636,00€ de frais de négociation + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AL N°387, sis 16 rue Claude Debussy, d'une superficie de 344 m², au prix de 335 000,00 € (dont 5 150,00€ de mobilier)+ 15 000,00€ de frais de négociation + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre (appartement + garage) cadastré section BH N°205, sis 3 rue Sophie Germain, d'une superficie de 1 883 m², au prix de 210 000,00 € + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AR N°108, sis 2 rue George Sand, d'une superficie de 511 m², au prix de 170 000,00 €+ 6 470,00 € de frais de négociation + frais d'actes.

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre (appartement) cadastré section AN N°69, sis 6 allée du Marché, d'une superficie de 220 m², au prix de 129 600,00 €+ 5 400,00€ de frais de négociation + frais d'actes.
- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti sur terrain propre cadastré section AL N°25 et 28, sis 3 rue de la Croiserie, d'une superficie de 980 m², au prix de 208 000,00€+ 7 000,00€ de frais de négociation + frais d'actes.

2) Convention d'occupation précaire

- Signature le 6 novembre 2015 d'une convention d'occupation précaire d'une partie d'un bâtiment (155 m²) situé 4 rue Nationale (ex « Mécanic sport »), pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er novembre 2015 et pour un loyer de 270,71 euros par mois.
- Signature le 11 janvier 2016 d'une convention d'occupation précaire d'une partie d'un bâtiment (5 m²) situé 4 rue Nationale (ex « Mécanic sport »), pour une durée de 6 mois, à compter du 1er février 2016 et pour un loyer de 15 euros par mois.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

2016-13 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2015 – Budget principal

Vu la commission finances du 25 janvier 2016,
Vu le bureau du 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultats n-1 reportés		439 776,91	439 776,91	254 323,85	445 339,00	191 015,15
Opérations de l'exercice N	7 522 066,92	8 039 642,63	517 575,71	2 443 350,30	3 235 504,99	792 154,69
Totaux à affecter ou reporter (1)	7 522 066,92	8 479 419,54	957 352,62	2 697 674,15	3 680 843,99	983 169,84
Reste à réaliser N (2)				113 459,25	243 349,52	129 890,27
Totaux (1) + (2)	Contrôle du besoin de financement :			2 811 133,40	3 924 193,51	1 113 060,11

- Excédent prévisionnel de fonctionnement 2015 = 957 352,62 euros
- Excédent prévisionnel d'investissement 2015 = 983 169,84 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal décide de :

Reporter une partie du résultat de fonctionnement en fonctionnement 2016	R / 002	300 000,00
Affecter le reste du résultat de fonctionnement en investissement 2016	R / 1068	657 352,62
Reporter le résultat d'investissement en investissement 2016	R / 001	983 169,84

2016-14 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2015 – Budget annexe ZA4

Vu la commission finances du 25 janvier 2016,
Vu le bureau du 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe ZA4 pour l'exercice 2015 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N- 1	Recettes N ou excédents N- 1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	76 176,98		-76 176,98	3 062,68		-3 062,68
Opérations de l'exercice N	25 496,47	4 155,20	-21 341,27	4 155,20	4 591,24	436,04
Totaux (1)	101 673,45	4 155,20	-97 518,25	7 217,88	4 591,24	-2 626,64

- Déficit prévisionnel de fonctionnement 2015 = - 97 518,25 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2015 = - 2 626,64 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal décide de :

Reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement 2016	D/002	-97 518,25
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2016	D/ 001	-2 626,64

2016-15 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2015 – Budget annexe ZAC de la Vigne

Vu la commission finances du 25 janvier 2016,
Vu le bureau du 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Vigne pour l'exercice 2015 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N- 1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N- 1	Recettes N ou excédents N- 1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N	1 220 145,49		-1 220 145,49	740 894,13	0,00	-740 894,13
Opérations de l'exercice N	1 661 512,15	2 030 755,03	369 242,88	444 294,30	777 602,54	333 308,24
Totaux (1)	2 881 657,64	2 030 755,03	-850 902,61	1 185 188,43	777 602,54	-407 585,89

- Déficit prévisionnel de fonctionnement 2015 = - 850 902,61 euros
- Déficit prévisionnel d'investissement 2015 = - - 407 585,89 euros.

G.LE BON de LAPOINTE demande comment est-il prévu de combler le déficit de 851 000 € en fonctionnement.

JJ.BERNARD rappelle qu'il s'agit d'une opération en cours pour laquelle il va y avoir de nouvelles recettes correspondant à la vente des lots de la 3^{ème} tranche. Cette opération se caractérise par le fait que la 1^{ère} tranche a engendré plus de dépenses que de recettes puisque certaines infrastructures réalisées à cette occasion telles le bassin tampon ou la voie Joliot Curie ont été conçues pour desservir l'ensemble de la ZAC. Proportionnellement, le ratio dépenses/recettes sera plus favorable pour les tranches 2 et 3.

G.LE BON de LAPOINTE demande si cette réponse est valable pour le fonctionnement et l'investissement puisque pour ce dernier le déficit est de 407 000 €.

JJ.BERNARD répond que les éléments donnés concernent l'ensemble de l'opération. Le budget global de la ZAC est élaboré de sorte à être équilibré non seulement en recettes et dépenses propres à l'opération mais aussi en prenant en compte des dépenses de participations aux équipements publics comme le groupe scolaire qui ont déjà été comptabilisées.

Au final, l'équilibre entre recettes et dépenses sera bien assuré à l'échelle de la globalité de l'opération quand elle sera terminée.

Le budget prévisionnel peut s'écarter à la hausse ou à la baisse en dépenses ou en recettes. Concernant ces dernières, par exemple, des recettes de charges foncières vont être revues à la baisse dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat.

JY.LEFEUVRE précise que dans les budgets annexes, les dépenses de travaux sont inscrites en section de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont essentiellement des opérations d'annulation ou de valorisation de stocks. A ce stade, le déficit n'est que prévisionnel.

Après en avoir délibéré par 4 voix CONTRE (J.C.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE) et 23 voix POUR, le Conseil Municipal décide de :

Reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement 2016	D/002	-850 902,61
Reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2016	D/ 001	-407 585,89

2016-16 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2015 – Budget annexe MAPA

Vu la commission finances du 25 janvier 2016,

Vu le bureau du 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe MAPA pour l'exercice 2015 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N		773 161,24	773 161,24	789 559,73		-789 559,73
Opérations de l'exercice N	40 439,19	115 855,59	75 416,40	72 415,22	0,00	-72 415,22
Totaux (1)	40 439,19	889 016,83	848 577,64	861 974,95	0,00	-861 974,95

➤ Excédent prévisionnel de fonctionnement 2015 = 848 577,64 euros

➤ Déficit prévisionnel d'investissement 2015 = - 861 974,95 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal décide de :

reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement 2016	R/002	848 577,64
reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2016	D / 001	-861 974,95

2016-17 - Finances – Reprise anticipée des résultats 2015 – Budget annexe ZA du Portail

Vu la commission finances du 25 janvier 2016,
Vu le bureau du 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, informe l'assemblée des résultats prévisionnels du compte administratif du budget annexe ZA PORTAIL pour l'exercice 2015 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N	Dépenses N ou Déficits N-1	Recettes N ou excédents N-1	Solde N
Résultat n-1 reporté sur l'année N			0,00	1 629,47		-1 629,47
Opérations de l'exercice N	1 629,47 €	1 629,47 €	0,00	1 629,47	1 629,47	0,00
Totaux (1)	1 629,47	1 629,47	0,00	3 258,94	1 629,47	-1 629,47

➤ Déficit prévisionnel d'investissement 2015 = -1 629,47 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal décide de :

reporter le résultat d'investissement sur l'investissement 2016	D / 001	-1 629,47
--	---------	-----------

2016-18 - Finances – Vote des taux d'imposition

Vu la commission finances du 25 janvier 2016
Vu le bureau du 26 janvier 2016,

CONSIDERANT les prévisions de recettes fiscales établies pour l'année 2016, les élus doivent se prononcer sur le niveau des taux d'imposition locaux pour 2016.

M.Jean-Yves LEFEUVRE, adjoint aux finances, propose le maintien des taux d'imposition pour l'exercice 2016, sans augmentation par rapport aux taux 2015.

Après en avoir délibéré, par 4 ABSTENTIONS (J.C.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE) et 23 POUR, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2016 :

Ressources fiscales à taux constants :

	Taux actuels	2015		2016	
		Bases effectives	Produit effectif	Bases prévisionnelles	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	17,06%	11 105 898 €	1 894 666 €	11 461 351 €	1 955 306 €
Taxe foncière bâti	18,85%	6 558 332 €	1 242 878 €	6 681 234 €	1 259 413 €
Taxe foncière non bâti	47,00%	52 414 €	24 635€	52 887 €	24 857 €
			3 162 179 €		3 239 576 €

2016-19 - Finances – Vote du Budget Primitif 2016

VU les commissions de finances des 30 novembre 2015, 21 décembre 2015, 11 et 25 janvier 2016,
VU les bureaux des 15 décembre 2015, du 13, 19 et 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, adjoint aux finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2016, par section et par chapitre ou opérations.

En réponse à une question de G.LE BON de LAPOINTE concernant la somme de 721 K€ de virement en investissement qui ne correspond pas à la somme de 657 K€ affectée par anticipation en investissement, JY.LEFEUVRE indique qu'il s'agit de deux chiffres différents sur deux exercices différents. Le virement concerne ce qui est dégagé pour le budget 2016 et la reprise anticipée concerne l'année 2015, voire le cumul des années antérieures. Ces sommes se retrouvent en recettes de fonctionnement à hauteur de 300 000 € en excédent reporté et en recettes d'investissement pour le solde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 en procédant aux votes suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016	VOTES
011	Charges à caractère général	1 457 713,00	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
012	Charges de personnel	4 107 155,00	4 CONTRE (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
014	Atténuations de produits	351 500,00	Unanimité (27/27 voix)
65	Autres charges de gestion courante	583 095,78	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
66	Charges financières	255 000,00	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
67	Charges exceptionnelles	10 250,00	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
022	Dépenses imprévues	45 000,00	Unanimité (27/27 voix)
023	Virement en investissement	721 910,22	Unanimité (27/27 voix)
042	Opérations d'ordre de transfert	241 900,00	Unanimité (27/27 voix)
Total des dépenses		7 773 524,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016	VOTES
013	Atténuations de charges	56 695,00	Unanimité (27/27 voix)
70	Prestations de service	1 045 942,00	Unanimité (27/27 voix)
73	Impôts et taxes	4 505 727,00	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
74	Dotations et participations	1 663 010,00	Unanimité (27/27 voix)
75	Autres produits de gestion courante	163 630,00	Unanimité (27/27 voix)
76	Produits financiers	20,00	Unanimité (27/27 voix)
77	Produits exceptionnels	16 000,00	Unanimité (27/27 voix)
042	Opérations d'ordre de transfert	22 500,00	Unanimité (27/27 voix)
002	Excédent de fonctionnement reporté	300 000,00	Unanimité (27/27 voix)
Total des recettes		7 773 524,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016	VOTES
	Dépenses par opérations	559 275,88	2 523 596,83 Unanimité (27/27 voix)
DONT :			
201	Services administratifs	5 700,00	
202	Services techniques	44 824,20	
203	environnement et cadre de vie	48 514,33	
204	Ecoles publiques	64 558,27	
206	Enfance et petite enfance	5 392,00	
207	Restauration	4 548,46	
208	opérations non affectées	334 113,10	
209	Rénovation de bâtiments	51 625,52	
23	Immobilisations en cours	1 964 320,95	
10	Dotations	1 000,00	Unanimité (27/27 voix)
16...	Emprunts et dettes	610 000,00	Unanimité (27/27 voix)
45	Opérations pour compte de tiers	648 185,37	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR
020	Dépenses imprévues	45 000,00	Unanimité (27/27 voix)
040	Opérations d'ordre	22 500,00	Unanimité (27/27 voix)
041	Opérations patrimoniales	5 000,00	Unanimité (27/27 voix)
001	Résultat reporté	0,00	
Total des dépenses		3 855 282,20	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2016	VOTES	
207	restauration	44 802,10	300 097,52	Unanimité (27/27 voix)
208	opérations non affectées	62 100,00		
13	Subvention d'investissement	193 195,42		
16	Emprunts et dettes	1 500,00	Unanimité (27/27 voix)	
10	Dotations	760 352,62	Unanimité (27/27 voix)	
024	Produit de cession	10 000,00	Unanimité (27/27 voix)	
45	Opérations pour compte de tiers	831 352,00	4 ABSTENTIONS (JC.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, A.de LA HOUPLIERE, G.M.MORIN de FINFE) 23 voix POUR	
021	Virement du fonctionnement	721 910,22	Unanimité (27/27 voix)	
040	Opérations d'ordre	241 900,00	Unanimité (27/27 voix)	
041	Opérations patrimoniales	5 000,00	Unanimité (27/27 voix)	
001	Excédent reporté	983 169,84	Unanimité (27/27 voix)	
Total des recettes		3 855 282,20		

J.J.BERNARD demande aux élus de la minorité quelles sont leurs solutions pour à la fois baisser les impôts et les charges car ils ont voté le virement mais pas les charges à caractère général. Il serait curieux de voir quelles communes en Ille et Vilaine voteront des baisses d'impôts. Un des leviers est de maîtriser voire baisser les charges à caractère général et de personnel sans amoindrir la qualité du service public local.

JC.AULNETTE répond en indiquant que les élus de la minorité considèrent du point de vue de la situation économique générale, que nous sommes arrivés au niveau maximum des prélèvements. Si on souhaite relancer l'économie et réduire le chômage, il faut bien baisser les dépenses. Le local doit montrer l'exemple dans la réduction des dépenses pour ensuite réduire les prélèvements. JC.AULNETTE ne voit pas la volonté de baisser les dépenses du personnel dans les années futures alors qu'il faudra bien y arriver.

J.J.BERNARD répond qu'il ne suffit pas de dire qu'on réduit les dépenses, il faut aussi savoir dire quels services on ne rend plus ou on rend moins bien.

P.JUBAULT tient à dire que depuis plusieurs années, on réfléchit toujours à la réorganisation des services dès lors qu'un départ en retraite ou par voie de mutation est annoncé et que des postes ont déjà été supprimés. En 2016 par rapport à 2015, les charges de personnel n'augmentent que de 1 % alors que leurs évolutions dues aux déroulements de carrières des agents (GVT) sont de 1 %, ce qui signifie qu'on a fait des économies ailleurs.

Les postes créés lors du dernier mandat correspondent à des services rendus à la population comme ceux affectés à la halte-crèche lorsque la structure a doublé sa capacité d'accueil. On assume le choix de créer des postes de fonctionnaires plutôt que de vacataires ou de contractuels, ces postes étant a minima à 28 heures afin de déprécier la situation des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, la baisse des dépenses à caractère général démontre bien que le personnel contribue à rechercher des sources d'économie.

JJ.BERNARD ajoute que le transfert des compétences voirie/éclairage public à la Métropole au 1^{er} janvier 2017 induira une réflexion sur la réorganisation du service technique et de son secrétariat pour les activités qui restent à sa charge (entretien des bâtiments, espaces verts).

Un dernier exemple d'inflexion en matière de personnel a été la décision de ne pas créer un 9^{ème} poste d'ATSEM lors de l'ouverture d'une nouvelle classe en maternelle alors que depuis toujours, le nombre d'ATSEM était égal au nombre de classes, en prenant soin que l'effort se porte sur les grandes sections.

Il faut rappeler que le budget de fonctionnement alimente le budget d'investissement et que l'investissement des collectivités locales représente 70 % de l'investissement public. Or, un secteur comme le BTP souffre de la chute du volet investissement qui est alimenté par l'excédent de fonctionnement qui risque d'être plus faible si les impôts baissent et donc par ricochet risque d'accentuer la réduction des dépenses d'investissement, ce qui est plutôt négatif pour la chaîne économique.

JY.LEFEUVRE ajoute qu'il faut également prendre en compte et anticiper la baisse des dotations qui sera à hauteur de 150 000 € en 2017. La plupart des communes augmentent leurs taux d'imposition, et le fait de les contenir est plutôt une bonne chose. De plus, la réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement) annoncée pour 2017 entraînera une nouvelle baisse des recettes.

JJ.BERNARD rappelle qu'il n'a pas manqué de dire lors de ses interventions publiques, qu'on est dans une nouvelle étape de la dépense publique et qu'il faudra se concentrer sur les services incontournables et indispensables en matière de solidarité. Il faut assumer le fait de ne plus avoir les moyens d'intervenir au même niveau qu'auparavant, c'est déjà le cas par exemple des départements qui recentrent leurs interventions sur leur cœur de métier.

Le niveau qualitatif des investissements des communes du département et de la métropole depuis 20/30 ans est exceptionnel et on ne peut pas imaginer qu'il soit maintenu car il faut adapter les dépenses aux recettes.

JY.LEFEUVRE rappelle à ce propos la décision prise en 2015 pour revaloriser les tarifs des services périscolaires, des accueils de loisirs et de la restauration tout en continuant à aider les familles les plus modestes, ce qui contribue à augmenter nos recettes.

2016-20 - Finances – Vote du Budget Primitif annexe 2016 ZA4

VU les commissions de finances des 30 novembre 2015, 21 décembre 2015, 11 et 25 janvier 2016,
VU les bureaux des 15 décembre 2015, du 13, 19 et 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2016 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré, par 4 voix CONTRE (J.C.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE) et 23 voix POUR, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2016 de la ZA4 comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2016	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
012	Charges de personnel	1 000,00 €	
042	Annulation de stock initial	4 155,20 €	
002	Déficit de fonctionnement	97 518,25 €	
023	Virement à l'investissement	3 000,00 €	
Dépenses de fonctionnement		105 673,45 €	

Chapitre	Libellés	BP 2016	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
77	Produits exceptionnels	101 673,45 €	
042	Stock final	4 000,00 €	
Recettes de fonctionnement		105 673,45 €	

Chapitre	Libellés	BP 2016	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunts et dettes	528,56 €	
040	Stock final	4 000,00 €	
001	Déficit d'investissement reporté	2 626,64 €	
Dépenses d'investissement		7 155,20 €	

Chapitre	Libellés	BP 2016	
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunts et dettes		
040	Annulation du stock initial	4 155,20 €	
021	Virement du fonctionnement	3 000,00 €	
Recettes d'investissement		7 155,20 €	

2016-21 - Finances – Vote du Budget Primitif annexe 2016 ZAC de la Vigne

VU les commissions de finances des 30 novembre 2015, 21 décembre 2015, 11 et 25 janvier 2016,
VU les bureaux des 15 décembre 2015, du 13, 19 et 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2016 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré, par 4 voix CONTRE (J.C.AULNETTE, G.LE BON de LAPOINTE, G.M.MORIN de FINFE, A.de LA HOUPLIERE) et 23 voix POUR, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2016 de la ZAC de la Vigne comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002	Déficit de fonctionnement	850 902,61
011	Charges à caractère général	166 951,00
012	Charges de personnel	48 000,00
65	Autres charges de gestion courante	62 100,00
66	Charges financières	2 000,00
042	Annulation du stock initial	410 468,25
023	Virement vers l'investissement	450 000,00
Dépenses de fonctionnement		1 990 421,86 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	1 290 421,86
042	Stock final	700 000,00
Recettes de fonctionnement		1 990 421,86 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
040	Stock final	700 000,00
001	déficit d'investissement	407 585,89
Dépenses d'investissement		1 107 585,89 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes	247 117,64
040	Annulation du stock initial	410 468,25
021	Virement du fonctionnement	450 000,00
Recettes d'investissement		1 107 585,89 €

2016-22 - Finances – Vote du Budget Primitif annexe 2016 MAPA

VU les commissions de finances des 30 novembre 2015, 21 décembre 2015, 11 et 25 janvier 2016,
VU les bureaux des 15 décembre 2015, du 13, 19 et 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2016 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2016 de la MAPA comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
66	Charges financières	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	938 974,95
Dépenses de fonctionnement		978 974,95 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Excédent de fonctionnement reporté	848 577,64
75	Autres produits de gestion courante	130 397,31
Recettes de fonctionnement		978 974,95 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit d'investissement reporté	861 974,95
16	Emprunts et dettes	77 000,00
Dépenses d'investissement		938 974,95 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement.	938 974,95
Recettes d'investissement		938 974,95 €

2016-23 - Finances – Vote du Budget Primitif annexe 2016 ZA du Portail

VU les commissions de finances des 30 novembre 2015, 21 décembre 2015, 11 et 25 janvier 2016,
VU les bureaux des 15 décembre 2015, du 13, 19 et 26 janvier 2016,

Monsieur JY. LEFEUVRE, Adjoint chargé des finances, donne lecture à l'assemblée du projet de budget pour l'exercice 2016 présenté par chapitre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2016 de la ZA du Portail comme suit :

Chapitre	Libellés	BP 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	88 200,00 €
042	Stock initial	1 629,47 €
023	Virement à l'investissement	235 286,53 €
Dépenses de fonctionnement		325 116,00 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
74	Dotation et Participation	25 116,00 €
042	Stock final	300 000,00 €
Recettes de fonctionnement		325 116,00 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	déficit d'investissement	1 629,47 €
040	Stock final	300 000,00 €
Dépenses d'investissement		301 629,47 €

Chapitre	Libellés	BP 2016
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes	64 713,47 €
021	Virement du fonctionnement	235 286,53 €
040	Stock initial	1 629,47 €
Recettes d'investissement		301 629,47 €

2016-24 - Personnel- Création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2015 portant création d'un emploi non permanent d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (28/35^{ème}), pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2015, afin de renforcer les effectifs du personnel de la halte crèche Brindille,
Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme/Vie économique/Personnel » du 4 janvier 2016,
Vu l'avis du Bureau du 13 janvier 2016,

Considérant que le contrat de travail conclu dans le cadre de la délibération du 27 mai 2015 arrive à son terme le 29 février 2016,

Considérant la confirmation de la nécessité de renforcer le Service de la Halte-Crèche Brindille par la création d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps non complet (28/35e) à la Halte-Crèche Brindille, à compter du 1er mars 2016.

2016-25 - Convention avec l'association du Millénaire

Vu la convention conclue le 24 octobre 2012 définissant les rôles respectifs de la commune et de l'association pour l'organisation du Marché de Noël,
Vu la commission vie associative et culturelle du 21 janvier 2016,
Vu le bureau du 19 janvier 2016,

Considérant que la convention susvisée est arrivée à échéance en décembre 2015 et qu'il convient de la renouveler,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'association le Millénaire pour l'organisation des marchés de Noël 2016, 2017, 2018 et 2019.

2016-26 - Convention avec l'association Euphorythme

Vu la délibération n°2015-69 du 25 juin 2015 déterminant les modalités et critères d'octroi de subventions aux associations,
Vu l'avis du bureau du 19 janvier 2016,
Vu l'avis de la Commission vie culturelle et associative du 21 janvier 2016

Considérant que le projet associatif de l'association Euphorythme consiste notamment à :

- développer et promouvoir la musique sur la commune de Thorigné-Fouillard ;
- faciliter les rencontres entre musiciens de tous genres, de tous styles et de tous âges ;
- élaborer et concrétiser des projets musicaux (concerts, parrainages, fête de la musique).

Considérant que la commune souhaite soutenir les projets de cette association,

Un projet de convention a été établi entre l'association Euphorythme et la Commune, qui prévoit notamment :

- la mise à disposition d'un studio de répétition de 40 m² situé à la Morinais ;
- une subvention de fonctionnement fixée chaque année sur présentation des budgets réalisés et prévisionnels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal approuve la convention ci-annexée conclue avec l'association Euphorythme et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2016-27 - Convention avec l'association Gym Volontaire

Vu la délibération n°2015-69 du 25 juin 2015 déterminant les modalités et critères d'octroi de subventions aux associations,
Vu l'avis de la Commission vie associative du 21 janvier 2016,
Vu l'avis du bureau du 19 janvier 2016

Considérant que le projet associatif de l'association « Gym volontaire » consiste notamment à proposer des activités physiques et sportives particulièrement adaptées aux séniors (Gym énergétique, gym douce et gym dynamique d'entretien) ;

Considérant que la commune souhaite soutenir les actions de l'association dans ce domaine ;

Un projet de convention a été établi entre l'association et la commune, fixant les modalités particulières de calcul de la subvention d'aide à l'emploi, de manière à prendre en compte le pourcentage d'adhérents Thoréfoléens de + de 65 ans (au lieu du pourcentage de – de 18 ans).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal approuve la convention ci-annexée conclue avec l'association « Gym volontaire » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2016-28 - Avenant à la convention avec Domi'services

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2015 approuvant la convention avec l'association de services aux particuliers de Haute-Vilaine "Domi'Services» portant mise à disposition d'un local situé au Bocage,
Vu l'avis du Bureau du 19 janvier 2016,

Considérant que l'association de services aux Particuliers de Haute-Vilaine a fusionné avec l'association Emplois Familiaux de Betton (qui poursuit les mêmes objectifs) au sein d'une nouvelle association nommée "Emplois Familiaux Domi'Services" constituée le 21 janvier 2016,

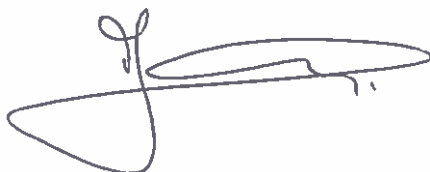
Considérant que la nouvelle association souhaite continuer à occuper le local communal situé au Bocage loué à Domi'Services pour poursuivre ses activités,

Il convient de transférer par avenant la convention conclue le 16 décembre 2015 avec l'association de services aux particuliers de Haute-Vilaine « Domi'Services » à la nouvelle association "Emplois Familiaux Domi'Services".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention ci-annexé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

La séance est levée à 22 H 00.

Le Secrétaire de séance,
Francis MORIN



Le Maire,
Jean-Jacques BERNARD



